

Paris, le 05 août 2025

Communiqué

Les facteurs d'instruments de musique français et européen en appellent aux pouvoirs publics français et européens alors que les 15 % de droits de douane imposés par les États-Unis se mettent en place et que l'UE est au travail pour négocier le périmètre d'application

Le marché étatsunien représente 46% du marché mondial des instruments de musique. C'est donc un marché fondamental pour les fabricants des instruments de musique français. **Nos fabricants français sont des marques emblématiques d'instruments à vent : clarinettes, hautbois, saxophones, mais aussi pour la harpe, les percussions et dans le domaine des accessoires : becs et anches, cordes et étuis.** Les artisans luthiers trouvent également aux États-Unis des perspectives pour leurs instruments haut de gamme : on peut citer notamment **les guitares et les archets.** Dans le **domaine de la lutherie électronique**, certaines de nos entreprises de niche font des étincelles, l'export vers les États-Unis est un débouché important.

Cette hausse à 15% des droits de douane est une très mauvaise nouvelle pour les fabricants français qui ont déjà vu leur compétitivité sur ce marché largement érodée depuis début 2025 par la dépréciation du dollar.

Confrontées au marché très concurrentiel américain, **la hausse des droits de douane renchérit directement les produits et va impacter directement les carnets de commande.**

Nos entreprises sont déjà confrontées à des menaces sur leurs approvisionnement en bois, les équilibres financiers délicats et des trésoreries au plus bas, et ne peuvent donc pas se permettre de rogner sur leur marge.

Cette mesure peut conduire rapidement à remettre en question la fabrication en France.

Ces entreprises sont les structures employeuses de notre filière : à elles seules elles réunissent la **moitié des emplois.** Elles sont les **porteuses de savoir-faire d'excellence et patrimoniaux**, elles contribuent au **rayonnement de la marque « France ».**

Alors que le marché français et européen des instruments de musique fait la part belle aux instruments importés qui représentent 98 % des achats d'instruments neufs en France, **le secteur en appelle au pouvoirs publics français et européens pour adopter une stratégie combative et protectrice pour préserver nos savoir-faire.**

La CSFI remercie ses organisations de représentation [CNAMS](#) et [U2P](#) d'avoir porté notre demande pour que notre secteur soit identifié comme pouvant être exonérés de cette hausse des droits de douane au même titre que d'autres grandes spécialités françaises comme les vins et spiritueux, les produits de luxe et les biens culturels. Nous espérons être entendus.

La facture instrumentale en France en 2025 représente :

- 2400 entreprises
- 6500 personnes
- Le chiffre d'affaire pour les instruments et accessoires fabriqués en France s'élève à 380 millions
- Le CA cumulé des entreprises du secteur de la facture instrumentale toute activité confondue s'élève à 1, 1 milliards d'euros (données 2023).

La CSFI en quelques mots :

Depuis 1890, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale regroupe manufactures et artisans qui fabriquent, réparent, restaurent, distribuent et exportent les instruments de musique et accessoires associés. Elle accueille également des revendeurs, cinq associations professionnelles d'artisans luthiers (Aladfi, Glaaf, Aplg, Unfi, Uffip) et l'organisation professionnelle des techniciens du piano (Europiano France).

Contact CSFI : Présidente : Fanny Reyre Ménard tel 06 17 91 64 93 mail freyremenard@csfi-musique.fr